

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 433

27 février 2009

SOMMAIRE

Alimentation du Nord s.à r.l.	20751	IST International Holding S.à r.l.	20742
Alu-Co 2 S.à r.l.	20742	Juvaco S.A.	20747
Alu-Co S.à r.l.	20739	Kauri Broadway Properties S.à r.l.	20738
Alu-Co S.à r.l.	20742	Kod' Bar S. à r.l.	20778
AMCI ConsMin (Lux) S.à r.l.	20748	Larchamp S.A.	20744
A.N.I. S.A.H.	20749	L'Arche de Noé S.à r.l.	20776
Anora S.A.	20762	Lemu Investments S.A.	20782
Aquir S.A.	20739	Les Arts de la Table	20744
Baltic Lloyd Shipping	20749	LinguaLux	20761
Brown Holding S.A.	20784	Magni S.A.	20747
Cavar S.A.	20754	Milverton S.A.	20769
Cheshunt Luxembourg S. à r.l.	20763	Milverton S.A.	20750
CMS Construction & Medical Solutions S.A.	20781	NGPMR Lux I S.à r.l.	20748
Credit Axiom S.à r.l.	20752	Noremars S.A. Holding	20779
Danube Holdco S.A.	20777	Novo Consulting S.A.	20754
Danube Holdco S.A.	20779	Organisation & Management Consulting S.à r.l.	20745
DHC Luxembourg IV S. à r.l.	20777	P. Kremer S.à r.l.	20756
Digital Realty (Welwyn)	20749	Polimm S.A.	20748
ELCS Luxembourg S.A.	20768	SERVAL s.à r.l., Services de Récupération et de Valorisation Luxembourg	20778
Emerentia S.A.	20743	Simandir S.A.	20750
Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.	20782	Smash S.à r.l.	20743
European Computer Network	20738	South Coast Real Estate S.A.	20784
Experta Finanz S.A.	20755	Syntaxis Luxembourg Finance S.à r.l.	20781
Fiduciaire TG Experts S.A.	20739	Syre One S.A.	20745
FI Financial Markets S.A.	20774	Threestring Holdings Luxembourg S.à r.l.	20756
Financière de Titrisation S.A.	20764	TVG-Technischer Metallbau und Moderne Bauelemente G.m.b.H.	20750
Gapifin S.A.	20773	Weidema Van Tol Holdings S.à r.l.	20746
Glooiip S.à r.l.	20752	wwholding Sàrl	20763
Grid Industries Holding S.A.	20758	Yratien Holding S.A.	20745
Hospital Technology S.A.	20781	Zhion S.A.	20753
Hypernet S.à r.l.	20777		
IGEFI Holdings S.à r.l.	20748		
Iglux	20775		
Iglux	20746		
Inter-Commerce-Financing-Holding S.A.	20758		

European Computer Network, Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 44.935.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 8 novembre 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société EUROPEAN COMPUTER NETWORK S.A. avec le siège social à L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles MATHAY juge, et liquidateur Maître Sanae IGRI, avocat à la Cour, demeurant à L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 28 novembre 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Me Sanae IGRI

Le liquidateur

Référence de publication: 2009019529/6728/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02085. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Kauri Broadway Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 829.350,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 129.349.

—
EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 21 janvier 2009 ont pris note de la démission avec effet immédiat de leurs mandats de gérants A de la société de CAPMARK EI LUXEMBOURG et de Monsieur Peter Alexander WIDMANN et de leurs mandats de gérants B de la société de Messieurs Laurent HEILIGER et Manuel HACK.

Les associés, dans leurs résolutions du 21 janvier 2009 ont décidé d'augmenter le nombre des gérants de 4 à 5 et ont nommé avec effet immédiat aux fonctions de gérants de la société:

- Mr Peter DICKINSON, directeur de société, 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, aux fonctions de gérant A,

- Mrs Geneviève BLAUEN-ARENDT, directeur de société, 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, aux fonctions de gérant A,

- Mr Marc SCHMIT, directeur de société, 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, aux fonctions de gérant A,

- Mr Paul Le MARQUAND, directeur de société, Les Jours, La Grande route de St Jean, St John, Jersey, JE3 4FL, Channel Islands, UK, aux fonctions de gérant B,

- Mr Colin BORMAN, directeur de société, La Franchette, La Petite route des Mielles, St Brelade, Jersey, JE3 8FA, Channel Islands, UK, aux fonctions de gérant B.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Les associés, dans leurs résolutions du 21 janvier 2009 ont décidé de transférer avec effet immédiat l'ancien siège social de la société du 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Pour KAURI BROADWAY PROPERTIES S.à.r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009019574/833/33.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10447. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Fiduciaire TG Experts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 132.619.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 février 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009019521/231/14.

(090020618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Aquir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 77.712.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 janvier 2009 que:

1) le siège social a été transféré à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

2) ont été nommés:

- administrateurs:

* Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

* Monsieur Nicolas SCHAEFFER jr., maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

* Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- commissaire aux comptes

* Monsieur Pierre SCHMIT, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2009.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2009019541/535/27.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10051. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Alu-Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 78, Mühlenweg.

R.C.S. Luxembourg B 144.451.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ALUCO S.A., société anonyme unipersonnelle de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social à 78 Mühlenweg, L-2155 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B10.459, ici représentée par M. Frankie Arendt, administrateur unique, demeurant au Luxembourg,

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées ainsi que par les présents statuts.

A tout moment un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un atelier de constructions et menuiseries métalliques, aluminium et inox; la vente d'articles de la branche, de profils d'aluminium, d'inox et des boîtes à lettres, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social, ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination ALU-CO S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les

décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les parties comparantes, représentées comme il est dit, déclarent souscrire les cent vingt-cinq (125) parts sociales comme suit:

ALUCO S.A. 125 parts

Les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents euros (1.800,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

- M. Frankie Arendt, industriel, avec adresse professionnelle à Z.I. 22, L-7701 Colmar Berg.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-2155 Luxembourg, 78, Mülhenweg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: F. ARENDT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 décembre 2008. Relation: LAC/2008/48052. Reçu à 0,5%: soixante-deux euros cinquante cents (62,50,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009018914/211/112.

(090019216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

**Alu-Co 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Alu-Co S.à r.l.).**

Siège social: L-2155 Luxembourg, 78, Mühlenweg.
R.C.S. Luxembourg B 144.451.

L'an deux mille neuf, le sept janvier

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "ALU-CO S. à r.l.", ayant son siège social à Luxembourg, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, constituée suivant acte reçu le 27 novembre 2008, non encore publié au Mémorial, Recueil Spécial C.

L'assemblée est composée de l'associé unique, ALUCO S.A., société anonyme unipersonnelle de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social à 78 Mülhenweg, L-2155 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B10.459, ici représentée par M. Frankie Arendt, administrateur unique, demeurant au Luxembourg,

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitées.

Première résolution:

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale en ALU-CO 2 S. à r.l.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide d'en modifier l'article 4 pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société aura la dénomination ALU-CO 2 S.à r.l."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. ARENDT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 janvier 2009. Relation: LAC/2009/905. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009018915/211/34.

(090019216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

IST International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 107.943.

1) Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 20 janvier 2009 de la société IST International Holding S.à r.l., les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du Gérant A suivant en date 1^{er} janvier 2009:

La société Manacor (Luxembourg) S.A., enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 9098, dont le siège social se situe au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant A de la Société

- Nomination du Gérant A suivant en date du 1^{er} janvier 2009 pour une durée indéterminée:

Madame Bénédicte A.M. Colleaux, née le 13 octobre 1972 à Namur, Belgique, demeurant au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant A de la Société

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est comme suit:

* Mme Bénédicte A.M. Colleaux, Gérant A

* Mr Björn Sundebby, Gérant B

* Mme Tatsiana Varantsova Sundebby, Gérant B

2) Suite aux résolutions du Conseil de Gérance, le siège social de la Société a été transférée au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg et ce, à compter du 1^{er} janvier 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IST International Holding S.à r.l.
Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.
Signatures
Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2009019579/683/29.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00163. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Emerentia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 3, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 66.523.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 8 novembre 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société EMERENTIA S.A. avec le siège social à L-5450 Stadtbredimus, 3, Lauthegaass.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles MATHAY juge, et liquidateur Maître Sanae IGRI, avocat à la Cour, demeurant à L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 28 novembre 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Me Sanae IGRI
Le liquidateur

Référence de publication: 2009019528/6728/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02081. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Smash S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 233-241, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 55.088.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 8 novembre 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société SMASH S.A.R.L. avec le siège social à L-1221 Luxembourg, 233-241, rue de Beggen.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles MATHAY juge, et liquidateur Maître Sanae IGRI, avocat à la Cour, demeurant à L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 28 novembre 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Me Sanae IGRI
Le liquidateur

Référence de publication: 2009019530/6728/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02075. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Les Arts de la Table, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7264 Walferdange, 2, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 138.862.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 décembre 2008, acte n° 720 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2009019534/208/13.

(090020122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Larchamp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 60.483.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 12 novembre 2008

1. La société à responsabilité limitée FIDIS S. à r.l. a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. La société à responsabilité limitée DMC S. à r.l. a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. La société à responsabilité limitée EFFIGI S. à r.l. a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
4. M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
5. M. Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
6. M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
7. La société anonyme FIN-CONTROLE S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
8. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58 545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
9. M. Philippe TOUSSAINT a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
10. Transfert de siège de L-2086 Luxembourg, 23, Avenue Monterey à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 26/01/2009.

pour LARCHAMP S.A.

pour extrait sincère et conforme

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009019532/29/37.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10840. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Syre One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 112.919.

Suite au Conseil d'Administration de la société en date du 05.02.2009, la société Syre One SA, immatriculée sous le numéro RCS B 112.919 a transféré son siège social du 45-47, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, au 11, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Syre One SA
Patrick Hansen / Knut Reinertz
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009019533/9906/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02172. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Organisation & Management Consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 111, Wäistrooss.
R.C.S. Luxembourg B 82.700.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 8 novembre 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société ORGANISATION & MANAGEMENT CONSULTING s.à.r.l. avec le siège social à L-5440 Remerschen, 111, Wäistrooss.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles MATHAY juge, et liquidateur Maître Sanae IGRI, avocat à la Cour, demeurant à L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 28 novembre 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Me Sanae IGRI
Le liquidateur

Référence de publication: 2009019531/6728/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02078. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Yratien Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.632.

Extract of the resolutions of the Board of Directors held in Luxembourg on October 21st, 2008 at 10.00 a.m.

- It is taken good note of the resigning of Mr Benoît PARMENTIER as a Director and as Chairman of the Board with effect as at October 31st, 2008.

- Mrs Ariane VIGNERON, private employee, professionally residing 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, is co-opted with effect as at October 31st, 2008 as Director of the company in replacement of Mr Benoît PARMENTIER, who resigned. The mandate of Mrs Ariane VIGNERON will lapse at the Annual General Meeting of the year 2009.

- The registered office of the company is transferred to 412F, route d'Esch in LUXEMBOURG (L-2086).

- It is taken good note of the modification of the address of two Directors as follows:

* D.M.C. S.à r.l., limited liability company under Luxembourg law, having its registered office at Luxembourg (L-2086) - 412F, route d'Esch;

* LOUV S.à r.l., limited liability company under Luxembourg law, having its registered office at Luxembourg (L-2086) - 412F, route d'Esch.

- It is taken good note of the transfer of the registered office of the Statutory Auditor FIN-CONTROLE S.A. from 26, rue Louvigny, L-1946 LUXEMBOURG, to 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, in LUXEMBOURG (L-1882).

The Board of Directors

DMC S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Director / Director

N. PICCIONE / L. MOSTADE

Permanent representative / Permanent representative

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 21 octobre 2008

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Benoît PARMENTIER de son mandat d'Administrateur et de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration avec effet au 31 octobre 2008.

- Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg est cooptée en tant qu'Administrateur avec effet au 31 octobre 2008 en remplacement de Monsieur Benoît PARMENTIER, démissionnaire. Le mandat de Madame Ariane VIGNERON viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

- Le siège social de la société est transféré au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- Il est pris acte de la modification de l'adresse de deux Administrateurs personnes morales comme suit:

* D.M.C. S. à r. l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

* LOUV S. à r. l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- Il est pris acte du transfert de siège social du Commissaire aux Comptes, la société FIN-CONTROLE S.A. du 26, Rue Louvigny, L-1946 LUXEMBOURG au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à L-1882 LUXEMBOURG.

Le 21 octobre 2008.

Certifié sincère et conforme

YRATIEN HOLDING S.A.

DMC S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Director / Director

N. PICCIONE / L. MOSTADE

Permanent representative / Permanent representative

Référence de publication: 2009019514/795/50.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00259. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Iglux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3714 Rumelange, place de la Bruyère.

R.C.S. Luxembourg B 29.980.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Junglinster, den 4. Februar 2009.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Jean SECKLER

Notar

Référence de publication: 2009019522/231/14.

(090020689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Weidema Van Tol Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 106.576.

En date du 21 octobre 2008, les gérants de la Société ont pris la résolution suivante:

De transférer le siège social de la Société du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, G.-D. de Luxembourg au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, G.-D. de Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Weidema Van Tol Holdings S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009019536/6565/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09534. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Juvaco S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 51.075.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54127 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009019537/211/12.

(090019936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Magni S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 60.426.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 1^{er} décembre 2008

1. M. Jean-Robert BARTOLINI, Mme Antonella GRAZIANO et Mme Céline BONVALET ont démissionné de leur mandat d'administrateur.

2. M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

3. M. Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

4. M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

5. La société anonyme FIN-CONTROLE S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

6. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg ? 58 545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

7. M. Philippe TOUSSAINT a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

8. Transfert de siège de L-2086 Luxembourg, 23, Avenue Monterey à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 26/01/2009.
pour MAGNI S.A.
pour extrait sincère et conforme
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009019544/29/35.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10841. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Polimm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 80.029.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53197 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009019543/211/12.

(090019950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

NGPMR Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.329.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Paul FRIEDERS
Notaire

Référence de publication: 2009019545/212/12.

(090020598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

AMCI ConsMin (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.420.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2009.

Paul FRIEDERS
Notaire

Référence de publication: 2009019546/212/12.

(090020729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

IGEFI Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 389.020,40.

Siège social: L-2361 Strassen, 7, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 116.481.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009019548/242/13.

(090020335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

A.N.I. S.A.H., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 20.075.

Par la présente je tiens à porter à la connaissance de tous, que j'ai dénoncé on date de ce jour avec effet immédiat le siège de la société A.N.I. S.A.H. R.C.S. Luxembourg B 20.075 précédemment domiciliée à mon adresse au 3 rue Thomas Edison à L-1445 Strassen.

Il est également porté à la connaissance de tous, qu'en date de ce jour les administrateurs Messieurs Jean REUTER, Carlo MEIS, Jean-Paul SPAUTZ, l'administrateur délégué Jean REUTER et le commissaire Madame Christel BERNARD ont démissionné avec effet immédiat.

Strassen, le 21 janvier 2009.

Jean Reuter

Expert-comptable

Référence de publication: 2009019572/517/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09640. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Baltic Lloyd Shipping, Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.677.

EXTRAIT

Le siège social de la société est transféré du 55, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 4, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009019573/1285/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04379. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Digital Realty (Welwyn), Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.239.

Suite aux résolutions écrites prises par l'Associé Unique en date du 28 novembre 2008, il a été décidé ce qui suit:

- d'accepter la démission de Domels S.à r.l. de ses fonctions de gérant de classe B de la Société avec effet immédiat;
- de nommer, avec effet au 27 novembre 2008 et pour une durée illimitée, M. Paul van Baarle, né le 15 septembre 1958 à Rotterdam (Pays-Bas), résidant professionnellement, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en tant que nouveau gérant de classe B;

- d'accepter avec effet au 27 novembre 2008 et pour une durée illimitée, la nomination de TMF Corporate Services S.A., ayant son siège social sis 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 84993, en tant que gérant de classe B.

Le 1^{er} décembre 2008, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la Société de son ancienne adresse au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Pour la société

Un gérant

TMF Corporate Services S.A.

Gérant de Classe B

Signature

Référence de publication: 2009019576/805/27.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03624. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

TVG-Technischer Metallbau und Moderne Bauelemente G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 40.130.

EDIPALUX SCI dénonce la convention de domiciliation conclue le 1^{er} avril 2003 le liant à la société TVG - TECHNISCHER METALLBAU UND MODERNE BAUELEMENTE G.m.b.H, avec effet au 1.12.2008.

Pascal LEONARD.

Référence de publication: 2009019527/618/11.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03741. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Milverton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 85.843.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 février 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009019524/231/14.

(090020671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Simandir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 116.089.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de Carey S.A. 6 novembre 2008

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de révoquer Monsieur Luc Verelst, employé privé, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg en tant qu'administrateur de la société.

L'Assemblée Générale décide de démissionner avec effet immédiat le Commissaire aux comptes et les administrateurs suivants, à savoir

- Trustaudit S.A., Société Anonyme, dont le siège social est situé au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73125 de son poste de Commissaire aux comptes.

- EDIFAC S.A., Société Anonyme, dont le siège social est situé au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 72257, de son poste d'Administrateur.

- Madame Catherine Guffanti, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat les administrateurs suivants, à savoir:

- Madame Catherine Peuteman, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Ivo Kustura, né le 20 septembre 1969 à JAJCE (Croatie), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Jean Lambert maître en économie, né le 2 mai 1952 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Patrice Yande, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

L'Assemblée Générale décide nommer un nouveau Commissaire aux comptes avec effet immédiat, à savoir:

- EXAUDIT S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124982.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009019578/7491/40.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10885. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Alimentation du Nord s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9711 Clervaux, 66, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.320.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-trois janvier.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux,

ont comparu

1.- Madame Madeleine MANGEN, commerçante, née à Luxembourg, le 10 octobre 1945, demeurant à L-9738 Eselborn, 10 Cité Schleed.

2.- Monsieur Jean Roger Paul FOURDAIN, commerçant, né à Le Plessis Robinson(F), le 22 mars 1952, demeurant à L-2423 Luxembourg, 40 rue de Pont-Remy,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1.- Que la société à responsabilité limitée ALIMENTATION DU NORD s.à.r.l." (1991 2405 209) avec siège social à L-9711 Clervaux, 66, Grand-Rue,

a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date 27 mai 1991, RCS B100320, publié au Mémorial C numéro 447 du 28 novembre 1991, page 21.423,

2.- Que le capital de la société s'élève à DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS ET SOIXANTE-HUIT CENTS (12.394,68.-EUR) représenté par CENT (100) parts sociales sans valeur nominale.

3.- Les comparants préqualifiés, déclarent être les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "ALINORD, ALIMENTATION DU NORD s.à.r.l.".

Ils décident de dissoudre la société avec effet au 31 décembre 2008.

Ils déclarent avoir une parfaite connaissance des statuts ainsi que de la situation financière de la société.

Ils déclarent que la dissolution ainsi que la liquidation de la société sont achevées et qu'ils prennent personnellement à charge tout le passif éventuel de la société et notamment la dette envers l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines et qu'ils répondent personnellement et solidairement de tous les engagements sociaux.

4.- Les comparants prénommés, s'engagent à conserver les livres et documents de la société dissoute pendant 5 ans à L-9738 Eselborn, 10 Cité Schleed.

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Mangen, Fourdain, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 27 janvier 2009. Relation: CLE/2009/68. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Rodenbour.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 28 janvier 2009.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2009019630/238/40.

(090020118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Gloop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 120.534.

1) Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 20 janvier 2009 de la société Gloop S.à r.l., les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du Gérant A suivant en date 1^{er} janvier 2009:

La société Manacor (Luxembourg) S.A., enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 9098, dont le siège social se situe au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant A de la Société

- Nomination du Gérant A suivant en date du 1^{er} janvier 2009 pour une durée indéterminée:

Madame Bénédicte A.M. Colleaux, née le 13 octobre 1972 à Namur, Belgique, demeurant au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant A de la Société

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est comme suit:

* Mme Bénédicte A.M. Colleaux, Gérant A

* Mr Björn Sundebý, Gérant B

* Mme Tatsiana Varantsova Sundebý, Gérant B

2) Suite aux résolutions du Conseil de Gérance, le siège social de la Société a été transférée au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg et ce, à compter du 1^{er} janvier 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gloop S.à.r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2009019582/683/29.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00152. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Credit Axiom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 111.819.

1) Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 20 janvier 2009 de la société Credit Axiom S.à r.l., les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du Gérant A suivant en date 1^{er} janvier 2009:

La société Manacor (Luxembourg) S.A., enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 9098, dont le siège social se situe au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant A de la Société

- Nomination du Gérant A suivant en date du 1^{er} janvier 2009 pour une durée indéterminée:

Madame Bénédicte A.M. Colleaux, née le 13 octobre 1972 à Namur, Belgique, demeurant au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant A de la Société

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est comme suit:

* Mme Bénédicte A.M. Colleaux, Gérant A

* Mr Björn Sundebý, Gérant B

2) Suite aux résolutions du Conseil de Gérance, le siège social de la Société a été transférée au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg et ce, à compter du 1^{er} janvier 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Credit Axiom S.ar.l.
Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.
Signatures
Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2009019583/683/28.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00150. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Zhion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.894.

L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ZHION S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121894, constituée originellement sous l'empire de la législation de la République du Panama,

et dont la nationalité luxembourgeoise a été adoptée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 16 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 14 du 13 janvier 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Décision de mettre en liquidation la Société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs (référence aux articles 144 à 148 LSC).
- 3) Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne la société de droit des Iles Vierges Britanniques "TOLTEC HOLDINGS LIMITED", avec siège social à Tortola, Road Town, Wickhams Cay I, Vanterpool Plaza, 2nd Floor; (Iles Vierges Britanniques), inscrite au registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques en tant que International Business Company sous le numéro 381625, comme liquidateur de la Société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

20754

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BOSJE; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2009. Relation GRE/2009/26. Reçu douze euros 12 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 20 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009019629/231/65.

(090020720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Cavar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 103.790.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 3 février 2009.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2009019623/667/16.

Enregistré à Diekirch, le 22 janvier 2009, réf. DSO-DA00338. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090019989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Novo Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 32, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 107.189.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le dix-neuf décembre

Pardevant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Carlo GIORGETTI, entrepreneur, demeurant à L-2557 Luxembourg, 7A rue Robert Stumper.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de "NOVO CONSULTING S.A.", avec siège social à L-4050 Esch-sur-Alzette, 32 rue du Canal, constituée originellement sous la dénomination de NOVO TRAVAIL TEMPORAIRE S.A. constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 25 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 797 en date du 10 août 2005, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 16 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1141 en date du 3 novembre 2005,

II. Que le capital social intégralement souscrit et libéré est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.-euros) représenté par MILLE ACTIONS (1000), de TRENTE-ET-UN EUROS (31.-) chacune.

III. Que le soussigné est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la société.

IV. Qu'en tant; que seul actionnaire, le soussigné déclare expressément dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

V. Que le soussigné connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

VI. Que le soussigné, actionnaire unique, se considérant comme le liquidateur, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

VII. Que le soussigné donne décharge expresse aux administrateurs, administrateur-délégué et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

VIII. Que le soussigné remet au notaire les certificats d'actions pour destruction.

IX. Que partant la liquidation de la société est achevée.

X. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à L-4050 Esch-sur-Alzette, 32 rue du Canal.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de HUIT CENTS EUROS (EUR 800.-).

DONT ACTE, fait est passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Giorgetti, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2008 Relation: EAC/ 2008/ 15716 Reçu douze euros 12.-€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009019635/203/45.

(090020768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Experta Finanz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 80.066.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le trente janvier.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Nicole HEUZEY, née à Paris (F) le 12 décembre 1956, demeurant à F-94400 Vitry sur Seine, 11, rue Monsigny, ici représentée par Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

aux termes d'une procuration lui donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant agissant en ses dites qualités et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être sousmises ensembles aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant en sa dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. - Que la société anonyme "EXPERTA FINANZ S.A.", ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 80066, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2000, publié au Mémorial C n°650 du 18 août 2001.

II. - Que le capital social de la société anonyme "EXPERTA FINANZ S.A.", préqualifiée, s'élève actuellement à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-), représenté par TROIS CENT DIX EUROS (EUR 310.-) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100.-) chacune, intégralement libéré.

III. - Que la comparante en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société anonyme "EXPERTA FINANZ S.A."

IV. - Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant actionnaire unique, elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V. - Que la comparante déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. - Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. - Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P.Rochas, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 février 2009. Relation: EAC/2009/1109. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Nathalie Boïça.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 3 février 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009019639/272/47.

(090020789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

P. Kremer S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 36, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 108.380.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hosingen, le 3 février 2009.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2009019625/667/16.

Enregistré à Diekirch, le 22 janvier 2009, réf. DSO-DA00352. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090019985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Threestring Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 676.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 114.072.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the ninth day of December.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared

Mr Paul de Haan, accountant, residing in Luxembourg, acting as a special proxy of United Business Media Group, a company established under the laws of England and Wales, having its registered office at Ludgate House, 245, Blackfriars Road, SE1 9UY, London, United Kingdom, and registered with the Companies House under number 1693134 (the "Sole Shareholder"), by virtue of a proxy given under private seal dated 9th December 2008 which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together therewith, being the sole shareholder of Threestring Holdings Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, under number B 114.072, incorporated by deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, enacted on 29th November 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 837

of 26th April 2006 (the "Company"). The articles of association of the Company were amended for the last time by deed of Me Blanche Moutrier, prenamed, enacted on 5th December 2007, published in the Mémorial number 154 of 19th January 2008.

The proxyholder declared and requested the notary to record:

I. That the subscribed capital of the Company is presently set at six hundred seventy-six thousand US Dollars (USD 676,000) represented by six thousand seven hundred sixty (6,760) shares with a nominal value of one hundred US Dollars (USD 100) each (the "Shares").

II. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

III. That the Sole Shareholder is the sole holder of the Shares and that as a sole shareholder thereof declares explicitly to dissolve the Company.

IV. That the Sole Shareholder takes over all assets and assumes all the liabilities of the dissolved Company known or unknown on the date of the present deed and that the liquidation of the Company is completed without prejudice as it assumes all its liabilities.

V. That the shareholders' register of the dissolved Company has been cancelled.

VI. That the Sole Shareholder declares approving the annual accounts of the Company for the financial year started 1st January 2008 and ended as result of the dissolution of the Company at the date hereof.

VII. That the Sole Shareholder fully discharges each member of the board of managers for the due performance of his duties up to the date hereof.

VIII. That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned

After having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le neuvième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Blanche MOU TRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Monsieur Paul de Haan, comptable, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de United Business Media Group, une société de droit anglais et gallois, ayant son siège social au Ludgate House, 245, Blackfriars Road, SE1 9UY Londres, Royaume Uni et immatriculée au Companies House sous le numéro 1693134 (l'"Associé Unique"), en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 9 décembre 2008, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui, étant l'associé unique de Threestring Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.072, constituée suivant acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 29 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 837 du 26 avril 2006 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Me Blanche Moutrier, prénommée, le 5 décembre 2007, publié au Mémorial numéro 154 le 19 janvier 2008.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à six cent soixante-seize mille Dollars des Etats-Unis (USD 676.000) représenté par six mille sept cent soixante parts sociales (6.760) d'une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis (USD 100) chacune (les "Parts Sociales").

II. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

III. Que l'Associé Unique est le seul détenteur des Parts Sociales et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément dissoudre la Société.

IV. Que l'Associé Unique déclare en outre prendre à sa charge tous les engagements de la Société dissoute connus ou inconnus à la date du présent acte et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements de la Société.

V. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute.

VI. Que l'Associé Unique déclare approuver les comptes annuels de la Société pour l'année sociale qui a commencé le 1^{er} Janvier 2008 et se terminant suite à la dissolution de la Société à la date du présent acte.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée à chaque membre du conseil de gérance de la Société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire instrumentant cet acte.

Signé: P. de Haan, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 12 DEC. 2008 Relation: EAC/2008/15123 Reçu douze euros 12,-€

Le Receveur ff. (signé): N.Boiça.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 2008.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009019636/272/92.

(090020781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Inter-Commerce-Financing-Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 105.675.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 3 février 2009.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2009019624/667/16.

Enregistré à Diekirch, le 22 janvier 2009, réf. DSO-DA00347. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090019987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Grid Industries Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 94.437.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the tenth day of December,

Before us Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven,

Is held the extraordinary general meeting of shareholders of the company (société anonyme), denominated "Grid Industries Holding S.A." in liquidation (the "Company"), having its registered office at 31-33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered at the Register of Commerce of Luxembourg, section B, number 94.437 and constituted on 6 June 2003, by notarial deed of Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, deed published in Mémorial C, Recueil Sociétés et Associations of 6 August 2003, number 815.

The company's articles of association have been modified on 3 October 2003, by notarial deed of Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, deed published in Mémorial C, Recueil Sociétés et Associations of 14 November 2003, number 1202 and on 15 July 2005, by notarial deed of the undersigned notary, deed published in Mémorial C, Recueil Sociétés et Associations of 23 December 2005, number 1447.

The meeting is presided by Mrs. Martine Gerber-Lemaire, attorney at law, residing professionally at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

who appoints as secretary and scrutineer Ms. Yolanda Escámez Morales, lawyer, residing professionally at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

I) The shareholders represented at the meeting as well as the number of shares held by him have been set out on an attendance list signed by the proxy-holder of the shareholders represented, and the members of the meeting declare to refer to this attendance list, as drawn up, controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies given by the represented shareholders to the present meeting shall remain attached to the present deed with which they will be registered and signed "ne varietur" by the parties and the acting notary.

II) That as a result of the aforementioned attendance list all 110,000 ordinary class A shares and all 109,999 preferential non-voting class B shares issued, are represented at the present meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different statements of the agenda.

III) That the agenda of the present meeting is as follows:

Agenda

1. Presentation and approval of the report of the auditor to the liquidation ("commissaire à la liquidation");
2. Approval of the report of the liquidator;
3. Discharge given to the liquidator, the former board of directors ("conseil de gérance") and the auditor to the liquidation ("commissaire à la liquidation");
4. Decision on the payment of a final liquidation surplus if any;
5. Acknowledgement by the shareholders that any excess of provision will be repaid within 5 years of the publication of the extraordinary general shareholders' meeting and any substantiated shortfall in provision will be made good by the shareholders to the duly mandated liquidator upon demand;
6. Closing of the liquidation;
7. Mandate given to the former liquidator for the follow up of the provisions and the operations to be done after the closure of the liquidation (signing of the tax returns, etc.);
8. Determination of the place where the Company's documents and vouchers are to be kept during the five years following the closing of the liquidation.

After duly considering the report of Facts Services Sàrl, auditor to the liquidation ("commissaire à la liquidation"), the meeting takes the following resolutions:

First resolution

After having heard the report of the auditor to the liquidation ("commissaire à la liquidation") concerning the examination of the work of the liquidator and the liquidation accounts, the meeting approves the liquidator's report and its schedules and the auditor's report. In particular, the meeting gives his approval on the financial statements as at 14 November 2008.

The report of the auditor to the liquidation ("commissaire à la liquidation"), after signature "ne varietur" by the persons attending and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Second resolution

The meeting gives full discharge to the liquidator, Theatre Directorship Services Alpha Sàrl, the former board of directors ("conseil de gérance"), i.e.: Mr. Philip Prescott, Mr. Stef Oostvogels and Mrs. Delphine Tempé and to the auditor to the liquidation, Facts Services Sàrl, regarding the execution of their mandates, as they have now executed their mandates to the satisfaction of the shareholders.

Third resolution

Any excess of provision will be repaid to the shareholders within five (5) years of the publication of the present general shareholders' meeting and any substantiated shortfall in provision will be made good by the shareholders to the duly mandated liquidator upon demand.

Fourth resolution

The meeting decides to close the liquidation.

Fifth resolution

The meeting decides to mandate Theatre Directorship Services Alpha Sàrl to take all steps necessary and appropriate in relation to post liquidation expenses and in relation to the distribution of any liquidation surplus, as well as for any administrative tasks (publication, signature of tax returns, etc.).

Sixth resolution

The meeting decides that the Company's documents and vouchers will be kept for a period of five (5) years following the publication of the closure of the liquidation of the Company, at 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The foregoing resolutions have been taken separately and unanimously.

As the agenda is exhausted and nobody requests anymore for the floor, the Chairman declares the meeting closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing people and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euros (EUR 2,000).

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal on the present deed, in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la version française

En l'an deux mille huit, le dix décembre,

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "Grid Industries Holding S.A." in liquidation (la "Société"), société anonyme, ayant son siège social au 31-33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 94.437 et constituée suivant acte reçu le 6 juin 2003 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Sociétés et Associations du 6 août 2003 numéro 815 page 39102.

Les statuts de la société ont été modifiés en date du 3 octobre 2003 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Sociétés et Associations du 14 novembre 2003, numéro 1202 et en date du 15 juillet 2005 par le notaire instrumentant, acte publié au Mémorial C, Recueil Sociétés et Associations du 23 décembre 2005, numéro 1447.

L'assemblée est présidée par Madame Martine Gerber-Lemaire, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 à Luxembourg

qui nomme comme secrétaire et scrutateur Mademoiselle Yolanda Escámez Morales, avocat, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 à Luxembourg.

Madame la présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 110.000 actions de classe A et que toutes les 109.999 actions de classe B émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire à la liquidation;
2. Approbation du rapport du liquidateur;
3. Décharge accordée au liquidateur, au conseil de gérance et au commissaire à la liquidation;
4. Décision de payer le boni final de liquidation;
5. Reconnaissance par les associés que tout excès de provision sera payé dans les 5 ans de la publication de l'assemblée générale extraordinaire des associés et que toute insuffisance de provision avérée sera comblée par les associés sur demande du liquidateur dûment autorisé;
6. Clôture de la liquidation;
7. Mandat accordé au liquidateur pour le suivi des provisions et des opérations d'après-clôture (signature des déclarations fiscales, etc.); et
8. Détermination de l'endroit où les documents sociaux et comptables de la Société vont être conservés durant cinq ans suivant la clôture de la liquidation.

Ensuite l'assemblée ayant entendu le rapport du commissaire à la liquidation aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir entendu le rapport du commissaire à la liquidation, Facts Services Sàrl, concernant l'examen du travail du liquidateur et les comptes de liquidation, l'assemblée approuve le rapport du liquidateur et ses annexes et le rapport du commissaire. En particulier, l'assemblée donne son approbation pour les états financiers au 14 novembre 2008.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

20761

Deuxième résolution

L'assemblée accorde décharge entière au liquidateur Theatre Directorship Services Alpha Sàrl, à l'ancien conseil de gérance, à savoir M. Philip Prescott, M. Stef Oostvogels et Mme Delphine Tempé et au commissaire à la liquidation, Facts Services Sàrl, concernant la bonne exécution de leur mandat.

Troisième résolution

Tout excès de provision sera remboursé aux associés dans les 5 ans suivant la publication de la présente assemblée et toute insuffisance quant au montant provisionné sera à la charge des associés, qui transmettront les fonds sur demande du liquidateur dûment mandaté.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de clôturer la liquidation.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de donner mandat à Theatre Directorship Services Alpha Sàrl pour prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées en relation avec les dépenses d'après liquidation et en relation avec la distribution de tout boni de liquidation, ainsi comme toute formalité administrative (publication, signature de déclarations fiscales, etc.)

Sixième résolution

L'assemblée décide que les documents sociaux et comptables de la Société seront conservés pour une période de cinq (5) ans suivant la liquidation de la Société au 20, Avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Madame la présidente prononce la clôture de l'assemblée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparants, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes est évalué à deux mille Euros (EUR 2.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Martine Gerber-Lemaire, Yolanda Escámez, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 décembre 2008. LAC/2008/49992. Reçu 12 € (douze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009019632/202/166.

(090020818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

LinguaLux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie.

R.C.S. Luxembourg B 121.585.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 3 février 2009.
FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2009019626/667/16.

Enregistré à Diekirch, le 22 janvier 2009, réf. DSO-DA00349. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090019984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Anora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 13.227.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf.

Le douze janvier.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU

La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée BY-HARD FINANCES S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que la société anonyme dénommée ANORA S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 13.227, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 septembre 1975, publié au Mémorial C numéro 23 6 du 17 décembre 1975, modifiée aux termes d'actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 13 février 1978, publiée au Mémorial C numéro 75 du 13 avril 1978
- en date du 03 mars 1993, publiée au Mémorial C numéro 242 du 25 mai 1993,
- en date du 05 octobre 1994, publiée au Mémorial C numéro 7 du 06 janvier 1995,
- en date du 30 novembre 1998, publiée au Mémorial C numéro 127 du 1^{er} mars 1999,
- en date du 27 juillet 1999, publiée au Mémorial C numéro 774 du 19 octobre 1999 et
- en date du 08 août 2003, publié au Mémorial C numéro 965 du 19 septembre 2003.

- que le capital social est fixé à CINQ CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE EUROS (€ 578.000.-), représenté par QUATRE MILLE DEUX CENT CINQUANTE (4.250) actions d'une valeur nominale de CENT TRENTE-SIX EUROS (€ 136,-) chacune

- qu'elle s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société ANORA S.A.;

- que l'activité de la société ayant cessée, la comparante décide la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat, cette décision étant prise au nom de la société BY-HARD FINANCES S.A., prénommée, en assemblée générale extraordinaire en sa qualité d'actionnaire unique de la société ANORA S.A.;

- que la société BY-HARD FINANCES S.A. est nommée liquidateur de la société ANORA S.A., qu'en cette qualité, la comparante requiert le notaire instrumentant de documenter:

- que la société dissoute n'a pas de passif et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné,

- que par rapport à d'éventuels passifs de la société ANORA S.A., actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, elle assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence, tout le passif de ladite société est considéré comme réglé,

- que le rapport du liquidateur est annexé aux présentes;

- que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport établi en date du 12 janvier 2009 par EURAUDIT S. à r.l., avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, désignée "commissaire à la liquidation" par l'actionnaire unique de la société ANORA S.A., lequel rapport est annexé aux présentes;

- que la liquidation de la société ANORA S.A. est à considérer comme faite et clôturée;

- qu'est accordée décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société ANORA S.A.;

- que les livres et documents de la société ANORA S.A. sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 janvier 2009. Relation: EAC/2009/751. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 janvier 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009019631/219/59.

(090020820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Cheshunt Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 103.575,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 119.852.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009019554/242/13.

(090020390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

wwholding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 107.941.

1) Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 20 janvier 2009 de la société wwholding S à r.l., les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du Gérant A suivant en date 1^{er} janvier 2009:

La société Manacor (Luxembourg) S.A., enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 9098, dont le siège social se situe au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant A de la Société

- Nomination du Gérant A suivant en date du 1^{er} janvier 2009 pour une durée indéterminée:

Madame Bénédicte A.M. Colleaux, née le 13 octobre 1972 à Namur, Belgique, demeurant au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant A de la Société

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est comme suit:

* Mme Bénédicte A.M. Colleaux, Gérant A

* Mr Björn Sundeby, Gérant B

* Mme Tatsiana Varantsova Sundeby, Gérant B

2) Suite aux résolutions du Conseil de Gérance, le siège social de la Société a été transférée au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg et ce, à compter du 1^{er} janvier 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

wwolding S.à r.l.
Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.
Signatures
Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2009019580/683/29.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00159. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Financière de Titrison S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 121.770.

L'an deux mille huit, le douze décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FINANCIERE DE TITRISATION S.A.", ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg section B numéro 121.770, constituée suivant acte reçu le 3 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2402 du 23 décembre 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Rémy MENEGUZ, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Anne-Marie PRIMICERI, Employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement de la forme juridique de la société par renonciation au régime de société anonyme de titrison instauré par la loi du 22 mars 2004 sur la titrison.

2.- Adoption des nouveaux statuts, afin de les adapter à la nouvelle forme légale.

3.- Nomination du Commissaire.

4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de changer la forme juridique de la société pour la transformer en société anonyme en renonçant au régime de société anonyme de titrison instauré par la loi du 22 mars 2004 sur la titrison.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'adopter de nouveaux statuts, afin de les adapter à la nouvelle forme légale, et de procéder à une refonte totale des statuts, comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société anonyme sous la dénomination de "FINANCIERE DE TITRISATION S.A.".

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand Duché, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration en fixe l'adresse exacte et effectue les dépôts et publications afférentes en cas de changement.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le conseil d'administration peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, par l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres par l'acquisition de brevets et licences; leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant avec ou sans garantie et en toutes monnaies, notamment, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (Trente et un mille Euro), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (Cent Euro) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Administration - Surveillance

Art. 7. Si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la société a un actionnaire unique, la société pourra être administrée par un administrateur, appelé "administrateur unique", jusqu'à la prochaine assemblée générale suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de pluralité d'actionnaires, la société sera administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur ainsi nommé achève le mandat de celui qu'il remplace.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique tant que la société a un associé unique.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou sur demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg ou de l'étranger, indiqué dans les convocations.

Sauf dans le cas de circonstances exceptionnelles résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout membre, empêché ou absent, peut donner à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place sans limitation du nombre de mandats qu'un administrateur peut accepter et exercer.

Les réunions du conseil d'administration sont présidées par le président ou, à son défaut, par un administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Les administrateurs peuvent tenir ou participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes qui y participent de communiquer simulta-

nément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre mode de transmission ou de communication lesquels seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées par tous les administrateurs. Les signatures peuvent être apposées sur un seul document ou sur plusieurs documents identiques. Ce ou ces documents réunis ensemble constitueront le procès-verbal. De telles décisions prennent effet à compter de la date d'apposition de la dernière signature.

Art. 9. De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations à l'exception des résolutions prises selon les modalités prévues au dernier alinéa de l'article précédent.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances dans le cadre de son objet social, en présence d'un conseil d'administration, par la signature conjointe de deux administrateurs ou, le cas échéant, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou par la signature des délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée de leur mandat est fixée par l'assemblée générale, sans pouvoir cependant excéder six années.

Les commissaires sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

Art. 14. Les administrateurs et commissaires ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de juin à 16.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié légal, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit à la même heure.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à toute autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

Art. 17. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 18. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 20. L'assemblée générale ordinaire délibère valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée. Pour être valables, les résolutions devront être prises à la majorité simple des votes exprimés.

L'assemblée générale extraordinaire ayant pour objet la modification des statuts de la société, ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, lors de la première convocation, une nouvelle assemblée sera convoquée conformément aux dispositions légales. Les résolutions, pour être valables, devront recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Art. 21. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par un autre administrateur ou, à défaut, par toute personne à cette fin désignée par l'assemblée.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur, qui ensemble avec le président constituent le bureau.

Art. 22. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et qui contient, le cas échéant, les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 23. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 24. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 25. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. 26. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de Commissaire Fiduciaire MEVEA S.à r.l., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau. Le mandat du Commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2008.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. MENEGUZ, G. VITTORE, A-M. PRIMICERI, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50807. Reçu à 0,50%: cent cinquante-cinq euros (155-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009019642/211/201.

(090019937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

ELCS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 83.498.

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ELCS Luxembourg S.A.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-1118 Luxembourg, 3, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 83498, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 152 du 29 janvier 2002,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 472 du 2 mai 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Willem HARDEMAN, directeur de société, demeurant professionnellement à B-1210 Bruxelles, 15, rue de la Charité.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
2. Décision de mettre en liquidation la Société.
3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée désigne la société anonyme "GLOBAL MANAGEMENT & SERVICES S.A.", en abrégé "Fiduciaire G.M.S. S.A.", établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 68566, comme liquidateur de la Société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HARDEMAN; JOURDAN; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 6 janvier 2009 Relation GRE/2009/59 Reçu douze euros 12 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 20 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009019641/231/76.

(090019940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Milverton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 85.843.

In the year two thousand and eight.

On the twenty third day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company (société anonyme) "MILVERTON S.A.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Grand-Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 85843, incorporated following a deed of the undersigned notary, on December 21, 2001, published in the Mémorial C number 754 of May 17, 2002, and whose articles of incorporation have been modified by deed of the undersigned notary, on June 5, 2007, published in the Mémorial C number 1714 of August 13, 2007.

The meeting is declared open by Mr. Paul MARX, docteur en droit, residing professionally at Luxembourg, acting as chairman, and appointing Mr. Aurélien LE RET, maître en droit, residing professionally at Luxembourg, as secretary of the meeting.

The meeting appoints as scrutineer Mr. David SANA, maître en droit, residing professionally at Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Transfer of the registered office from L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, to L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

2. Subsequent amendment of the first and the second paragraphs of article 2 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

"The registered office of the company is established in Schuttrange. It may be transferred to any other place in the municipality of Schuttrange by a decision of the board of directors."

3. Resignation of Mr. Cornelius Martin BECHTEL as director and chairman of the board of directors and discharge.

4. Resignation of Mrs. Virginie DOHOGNE and Mrs. Christine SCHWEITZER as directors and discharge.

5. Resignation of the private limited company COMCOLUX S.à r.l. as statutory auditor and discharge.

6. Appointment of Mrs. Michelle Marie CARVILL, private employee, born in Down (Ireland) on November 26, 1966, residing professionally at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, as director until the end of statutory general shareholders' meeting of 2014.

7. Appointment of Mr. Alex VAN ZEELAND, private employee, born in 'S-Gravenhage (The Netherlands) on October 16, 1970, residing professionally at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, as director until the end of statutory general shareholders' meeting of 2014.

8. Appointment of the private limited company SHRM CORPORATE SERVICES S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 78100, with registered office at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, as director until the end of statutory general shareholders' meeting of 2014.

9. Appointment of the public limited company GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., R.C.S. Luxembourg B 43298, with registered office at L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, as statutory auditor until the end of statutory general shareholders' meeting of 2014.

(ii) That the shareholder represented, the proxy holder of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance-list; this attendance-list after having been checked and signed "ne varietur" by the proxy holder of the represented shareholder, by the bureau of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxy of the represented shareholder, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the sole shareholder represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting took the following resolutions:

First resolution

The registered office is transferred from L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, to L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the first and second paragraphs of article two of the articles of association are amended as follows:

Art. 2. (paragraphs 1,2). "The registered office of the company is established in Schuttrange.

It may be transferred to any other place in the municipality of Schuttrange by a decision of the board of directors."

Third resolution

The resignation of Mr. Cornelius Martin BECHTEL as director and chairman of the board of directors is accepted and discharge is given to the latter for the performance of his mandates.

Fourth resolution

The resignation of Mrs. Virginie DOHOGNE and Mrs. Christine SCHWEITZER as directors is accepted and discharge is given to the latter for the performance of their mandate.

Fifth resolution

The resignation of the private limited company COMCOLUX S.à r.l. as statutory auditor is accepted and discharge is given to the latter for the performance of its mandate.

Sixth resolution

Mrs. Michelle Marie CARVILL, private employee, born in Down (Ireland) on November 26, 1966, residing professionally at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, is appointed as director until the end of statutory general shareholders' meeting of 2014.

Seventh resolution

Mr. Alex VAN ZEELAND, private employee, born in 'S-Gravenhage (The Netherlands) on October 16, 1970, residing professionally at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, is appointed as director until the end of statutory general shareholders' meeting of 2014.

Eighth resolution

The private limited company SHRM CORPORATE SERVICES S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 78100, with registered office at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, is appointed as director until the end of statutory general shareholders' meeting of 2014.

Ninth resolution

The public limited company GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., R.C.S. Luxembourg B 43298, with registered office at L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, is appointed as statutory auditor until the end of statutory general shareholders' meeting of 2014.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred and seventy-five Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit.

Le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MILVERTON S.A.", avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 85843, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 754 du 17 mai 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1714 du 13 août 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul MARX, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Aurélien LE RET, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David SANA, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

2. Modification afférente des premier et deuxième alinéas de l'article 2 des statuts, qui auront dorénavant la teneur suivante:

"Le siège de la société est établi à Schuttrange.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Schuttrange par simple décision du conseil d'administration."

3. Démission de Monsieur Cornelius Martin BECHTEL de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.

4. Démission de Madame Virginie DOHOGNE et Madame Christine SCHWEITZER de leur mandat d'administrateur et décharge.

5. Démission de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. de son mandat de commissaire aux comptes et décharge.

6. Nomination de Madame Michelle Marie CARVILL, employée privée, née à Down (Irlande) le 26 novembre 1966, demeurant professionnellement à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

7. Nomination de Monsieur Alex VAN ZEELAND, employé privé, né à 'S-Gravenhage (Pays-Bas) le 16 octobre 1970, demeurant professionnellement à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

8. Nomination de la société à responsabilité limitée SHRM CORPORATE SERVICES S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 78100, avec siège social à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

9. Nomination de la société anonyme GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., R.C.S. Luxembourg B 43298, avec siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

(ii) Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur", le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera conservée à l'étude de celui-ci.

Restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

(iii) Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée et que l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social est transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, les premier et deuxième alinéas de l'article deux des statuts de la société sont modifiés comme suit:

" **Art. 2.- (alinéa 1^{er} et 2).** Le siège de la société est établi à Schuttrange.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Schuttrange par simple décision du conseil d'administration."

Troisième résolution

La démission de Monsieur Cornelius Martin BECHTEL comme administrateur et président du conseil d'administration est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exercice de ses mandats.

Quatrième résolution

La démission de Madame Virginie DOHOGNE et Madame Christine SCHWEITZER comme administrateurs est acceptée et décharge leur est donnée pour l'exercice de leur mandat.

Cinquième résolution

La démission de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat.

Sixième résolution

Madame Michelle Marie CARVILL, employée privée, née à Down (Irlande) le 26 novembre 1966, demeurant professionnellement à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, est nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Septième résolution

Monsieur Alex VAN ZEELAND, employé privé, né à 'S-Gravenhage (Pays-Bas) le 16 octobre 1970, demeurant professionnellement à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, est nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Huitième résolution

La société à responsabilité limitée SHRM CORPORATE SERVICES S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 78100, avec siège social à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, est nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Neuvième résolution

La société anonyme GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., R.C.S. Luxembourg B 43 298, avec siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, est nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cent soixante-quinze Euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise et la langue française, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: MARX - LE RET - SANA - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 6 janvier 2009. Relation GRE/2009/58. Reçu Douze euros 12,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 4 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009019644/231/203.

(090020666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Gapifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange, Z.I. Hahneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 61.870.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

La société GAPI S.p.A, avec siège social à I-24060 Castelli Calepio, 2 Vial Molinaretti, ici représentée par Monsieur Pierandrea AMEDEO, demeurant à L-1651 Luxembourg, 67 av. Guillaume, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Castelli Calepio le 3 novembre 2008, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Laquelle comparante représentée comme il vient d'être dit a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de "GAPIFIN S.A.", avec siège social à L-4562 Differdange, Z.I. Hahneboesch, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 20 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 134 en date du 4 mars 1998,

II. Que le capital social intégralement souscrit et libéré est fixé à million deux cent quarante mille euros (1.240.000.-) représenté par CINQUANTE MILLE ACTIONS (50.000), de VINGT-QUATRE EUROS QUATRE-VINGT CENTS(24,80.- euros) chacune.

III. Que la soussignée est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la société.

IV. Qu'en tant que seul actionnaire, la soussignée déclare expressément dissoudre et liquider la société celle-ci ayant cessé toute activité.

V. Que la soussignée connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

VI. Que la soussignée, actionnaire unique, se considérant comme le liquidateur, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

VII. Que la soussignée donne décharge expresse aux administrateurs, administrateur-délégué et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

VIII. Que la soussignée remet au notaire le livre des actionnaires pour annulation.

IX. Que partant la liquidation de la société est achevée.

X. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années au siège social de la société à L-4562 Differdange, Z.I. Hahneboesch.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société où sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de HUIT CENT EUROS (EUR 800.-).

DONT ACTE, fait est passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: AMEDEO, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2008. Relation: EAC/ 2008/ 15545. Reçu douze euros 12.-€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 janvier 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009019634/203/46.

(090020780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

FI Financial Markets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.887.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-trois janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme de droit luxembourgeois "FINANZIARIA INTERNAZIONALE LUXEMBOURG S.A.", établie et ayant son siège social L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 75646,

ici représentée par Monsieur Vincenzo MONTANO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "FI Financial Markets S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 122887, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire alors de résidence à Remich, en date du 14 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 202 du 17 février 2007.

b) Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé et que la partie comparante prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation avec effet rétroactif au 31 décembre 2008.

e) Que la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique ("Actionnaire Unique"), se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Qu'en cette qualité, l'Actionnaire Unique requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

g) Que l'Actionnaire Unique est investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

h) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Monsieur Vincenzo MONTANO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, désigné "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

i) Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

j) Que décharge pleine et entière est accordée au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

l) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société.

m) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'Actionnaire Unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MONTANO -J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 27 janvier 2009. Relation GRE/2009/394. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 4 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009019638/231/60.

(090020788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Iglux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3714 Rumelange, place de la Bruyère.

R.C.S. Luxembourg B 29.980.

Im Jahre zweitausendacht, den vierundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1) Herr Thomas TURK, Diplomingenieur, geboren in Düsseldorf (Bundesrepublik Deutschland), am 20. Mai 1957, wohnhaft in D-37130 Gleichen, Engelberg 2.

2) Herr Klaus GRÖLL, Diplomingenieur, geboren in Mönsee (Bundesrepublik Deutschland), am 31. Januar 1965, wohnhaft in L-1457 Luxembourg, 12, rue des Eglantiers.

Beide hier vertreten durch Herrn André PIPPIG, Buchhalter, wohnhaft in L-3855 Schifflingen, 78A, Cité Emile Mayrisch, auf Grund von zwei ihm erteilten privatschriftlichen Vollmachten, welche Vollmachten, nach "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den amtierenden Notar, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Komparenten sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit I beschränkter Haftung "IGLUX", mit Sitz in L-3714 Rümelingen, place de la Bruyère, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg, Sektion B, unter der Nummer 29980 (die "Gesellschaft"), gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph ELVINGER, mit dem damaligen Amtssitz in Düdelingen, am 9. Februar 1988, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 153 vom 3. Juni 1989, und deren Satzungen abgeändert wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notars am 25. November 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 129 vom 8. Februar 2000.

Die Komparenten, in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft, ersuchen den unterzeichneten Notar die von ihnen in außerordentlicher Generalversammlung gefassten Beschlüsse wie folgt zu dokumentieren:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen das Gesellschaftskapital um siebenundachtzigtausendfünfhundert Euro (87.500,- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,-EUR) auf einhunderttausend Euro (100.000,- EUR) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von dreitausendfünfhundert (3.500) neuen Anteilen von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR), welche dieselben Rechte und Vorteile genießen wie die bestehenden Anteile und welche wie folgt gezeichnet und eingezahlt werden:

a) eintausendsiebenhundertfünfzig (1.750) neue Anteile durch den Gesellschafter, Herrn Thomas TURK, vorgeannt und vertreten wie hiervoor erwähnt, und

b) eintausendsiebenhundertfünfzig (1.750) neue Anteile durch den Gesellschafter, Herrn Klaus GRÖLL, vorgeannt und vertreten wie hiervoor erwähnt,

durch Bareinzahlung des Betrages von siebenundachtzigtausend-fünfhundert Euro (87.500,- EUR) auf das Gesellschaftskonto, so dass diese Summe der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, so wie dies dem Notar durch eine Bankbescheinigung nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an die hiervor genommenen Beschlüsse, beschließen die Gesellschafter Artikel 4 der Satzungen abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **4. Stammkapital, Stammeinlagen und Zeichnung.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt einhunderttausend Euro (100.000,-EUR), eingeteilt in viertausend (4.000) Anteile zu je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR), welche sich wie folgt verteilen:

1) Herr Thomas TURK, Diplomingenieur, wohnhaft in D-37130 Gleichen, Engelberg 2,	
zweitausend Anteile,	2.000
2) Herr Klaus GRÖLL, Diplomingenieur, wohnhaft in L-1457 Luxemburg, 12, rue des Eglantiers,	
zweitausend Anteile,	<u>2.000</u>
Total: viertausend Anteile,	4.000

Alle Anteile sind voll eingezahlt."

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr eintausendfünfhundert-fünfundzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Komparenten, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: PIPPIG - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 6 janvier 2009 Relation GRE/2009/95. Reçu Quatre cent trente-sept euros et cinquante cents 0,5 %: 437,50 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial;

Junglinster, le 4 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009019643/231/66.

(090020687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

L'Arche de Noé S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

R.C.S. Luxembourg B 134.071.

Extrait de la résolution adoptée lors du conseil d'administration tenue au siège social de la société en date du 5 janvier 2009

Le conseil d'administration de BUCOMI S.A. décide à l'unanimité:

- La société BUCOMI S.A. dénonce le siège social de L'Arche de noé S.à.r.l. dont le siège social est situé au 41, rue Canal.

Renseignement:

L'Arche de Noé S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 41, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 134.071.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Bucomi SA, Société Anonyme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009019551/6394/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02030. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

DHC Luxembourg IV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.017.100,00.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 121.012.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009019552/242/13.

(090020367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Danube Holdco S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 140.069.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009019553/242/12.

(090020383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Hypernet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 140.883.

1) Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 20 janvier 2009 de la société Hypernet S.à r.l., les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du Gérant A suivant en date 1^{er} janvier 2009:

La société Manacor (Luxembourg) S.A., enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 9098, dont le siège social se situe au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant A de la Société

- Nomination du Gérant A suivant en date du 1^{er} janvier 2009 pour une durée indéterminée:

Madame Bénédicte A.M. Colleaux, née le 13 octobre 1972 à Namur, Belgique, demeurant au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant A de la Société

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est comme suit:

* Mme Bénédicte A.M. Colleaux, Gérant A

* Mr Björn Sundebý, Gérant B

* Mme Tatsiana Varantsova Sundebý, Gérant B

2) Suite aux résolutions du Conseil de Gérance, le siège social de la Société a été transférée au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg et ce, à compter du 1^{er} janvier 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hypernet S.à.r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2009019581/683/29.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00154. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Kod' Bar S. à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 49, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 132.586.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le dix-neuf décembre.
Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Madame Sandra THIRIAT, indépendante, demeurant à L-4306 Esch-sur-Alzette, 99 rue Michel Rodange

Lequel comparant a exposé au notaire soussigné et l'a prié d'acter:

- que la société à responsabilité limitée "KOD'BAR S.à.r.l.", avec siège social à L-4210 Esch-sur-Alzette, 49 rue de la Libération, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Francis KESSELER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 3 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 2598, du 14 novembre 2007;

que le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12500.-) représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-CINQ EUROS (125) chacune;

- qu'elle est associée unique et propriétaire des CENT PARTS SOCIALES (100) de la prédite société;
- que l'activité commerciale de la société a cessé à compter de ce jour;
- qu'elle décide la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour;
- qu'elle est investie de tout l'actif et qu'elle réglera tout le passif de la société dissoute et qu'ainsi celle-ci est à considérer comme liquidée;
- que décharge pleine et entière est accordée au gérant pour l'exécution de leurs mandats;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège social de la société à Esch-sur-Alzette.

- Les frais et honoraires des présentes sont évalués à HUIT CENTS EUROS (EUR 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé:Thiriât; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2008 Relation: EAC/ 2008/15708 Reçu douze euros 12.-€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 janvier 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009019633/203/37.

(090020775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

SERVAL s.à r.l., Services de Récupération et de Valorisation Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 86, route de Clervaux.
R.C.S. Luxembourg B 102.242.

Le bilan au 30.06.2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 3 février 2009.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2009019620/667/17.

Enregistré à Diekirch, le 22 janvier 2009, réf. DSO-DA00335. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090019994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Noremor S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, Maison 34.

R.C.S. Luxembourg B 102.314.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Heinerscheid, le 3 février 2009.

FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2009019622/667/16.

Enregistré à Diekirch, le 22 janvier 2009, réf. DSO-DA00360. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090019992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Danube Holdco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.069.

In the year two thousand and nine, on the fifth day of the month of January.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

There appeared

LVMH Participations BV, a company incorporated under the laws of the Netherlands with registered office at Oude Utrechtseweg 22-34, NL-3743 KN Baarn (hereafter "LVMH") being the sole shareholder of Danube Holdco S.A. (the "Company"), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary on 3 June 2008, registered with the register of commerce of Luxembourg under number B 140 069 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") under number 1880 of 31 July 2008,

here represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler,
by virtue of a proxy given.

The proxy, after having been signed *in* varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The proxyholder declared and requested the notary to state that:

I. The sole member holds all thirty-one thousand (31,000) shares in issue so that the decisions can validly be taken on all items on the agenda.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from thirty-one thousand Euro (€ 31,000) to one hundred thousand Euro (€ 100,000) by the issue of sixty nine thousand (69,000) new shares of a par value of one (1) euro (€1) each.

B. Subscription and payment of the shares to be issued and consequential amendment of article 7 of the articles of incorporation.

The decisions taken by the sole member are as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from thirty-one thousand Euro (€ 31,000) to one hundred thousand Euro (€ 100,000) by the issue of sixty nine thousand (69,000) new shares of a par value of one Euro (€ 1) for a total subscription price of six million nine hundred sixty-nine thousand Euro (€6,969,000) out of which sixty-nine thousand Euro (€69,000) shall be allocated to the share capital and the remaining six million nine hundred thousand Euro (€6,900,000) to the distributable share premium account.

Then LVMH, prenamed, here represented as aforementioned,
by virtue of the aforementioned proxy,

declared to subscribe to all the sixty-nine thousand (69,000) new shares, and to have them fully paid up by payment in cash together with the share premium, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of six million nine hundred sixty-nine thousand Euro (€6,969,000) as was certified to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the preceding increase of share capital, it is resolved to amend article 7 of the articles of incorporation so as to read as follows:

"The Company's issued share capital is set at 100.000 Euro (one hundred thousand Euro), represented by 100,000 (one hundred thousand) shares with a nominal value of 1 Euro (one Euro) each.

The amount of the issued share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 5,100.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le cinq janvier.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

LVMH Participations BV, une société régie par la loi néerlandaise, ayant son siège social à Oude Utrechtseweg 22-34, NL-3743 KN Baarn, ci-dessous "LVMH"), étant l'associé unique de Danube Holdco S.A. (la "Société"), ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 juin 2008, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.069, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") sous le numéro 1880 du 31 juillet 2008,

ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler, en vertu d'une procuration lui délivrée.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les trente et un mille (31.000) actions émises, de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels les résolutions sont prises sont les suivants:

A. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de trente et un mille euros (€ 31.000) à cent mille euros (€ 100.000) par l'émission de soixante-neuf mille (69.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune.

B. Souscription et paiement des actions devant être émises et modification consécutive de l'article 7 des statuts de la Société.

Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de trente et un mille euros (€ 31.000) à cent mille euros (€ 100.000) par l'émission de soixante-neuf mille (69.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune pour un prix de souscription de six millions neuf cent soixante-neuf mille euros (€ 6.969.000), dont soixante-neuf mille euros (€69.000) seront attribués au capital et six millions neuf cent mille euros (€ 6.900.000) au compte de prime d'émission distribuable.

Ensuite LVMH, prédésignée,

ici représentée comme il est dit, en vertu de la procuration dont mention ci-avant,

a déclaré souscrire à toutes les soixante-neuf mille (69.000) actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire ensemble avec la prime d'émission, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de six millions neuf cent soixante-neuf mille euros (€ 6.969.000,-) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation précitée du capital social, l'article 7 des statuts de la Société est modifié comme suit:

"Le capital social est fixé à 100.000 euros (cent mille euros), représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de 1 euro (un euro) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts."

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à EUR 5.100,-

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la partie comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 janvier 2009. Relation: LAC/2009/1179. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009019652/242/109.

(090020379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Syntaxis Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.723.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53313 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009019535/211/12.

(090020711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

CMS Construction & Medical Solutions S.A., Société Anonyme,

(anc. Hospital Technology S.A.).

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 139.224.

L'an deux mille neuf, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

Est tenue une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société "Hospital Technology S.A.", société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 mai 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C n°1589, du 27 juin 2008, page 76252.

La séance est ouverte par Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à F-Russange, étant le Président, qui désigne Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Olm, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Madame Véronique De Meester, avocate, demeurant à L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains, comme scrutateur.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. La modification de la dénomination sociale en: CMS Construction & Medical Solutions S.A.

2. La modification afférente de l'article 1 des statuts;

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau

et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale en "CMS Construction & Medical Solutions S.A."

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

Art. 1. paragraphe 2. The Company exists under the name of "CMS Construction & Medical Solutions S.A."

Version française:

Art. 1^{er} . alinéa 2. La Société existe sous la dénomination de "CMS Construction & Medical Solutions S.A."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Coûts

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société ou dont elle est responsable à raison des présentes est approximativement de neuf cents euros (900.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite aux personnes comparantes, connues du notaire par leur nom, prénoms, état et demeure, celles-ci ont signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: M.NEZAR, M.STRAUSS, V. DE MEESTER, G.LECUI.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2009. LAC/2009/3273. Reçu: soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Gérard LECUI.

Référence de publication: 2009020381/220/54.

(090021028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Lemu Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.634.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009019556/242/12.

(090020404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 15.302.

Suite à la nomination de Monsieur Carl Willy Albert Speecke en tant que Fondé de pouvoir "A" en date du 15 janvier 2009 et la nomination de Monsieur Martin Paul Galliver et Monsieur Allard Suardus Fontein en tant que Fondé de pouvoir "B" en date du 1^{er} janvier 2009 les administrateurs de la Société confirment que:

1. Les Fondés de pouvoir "A" de la Société nommés pour une durée indéterminée, sont les suivants:

- Monsieur Martinus Cornells Johannes WEIJERMANS, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas et demeurant professionnellement à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Madame Madelien VAN EYSINGA, née le 25 juillet 1972 à Utrecht, Pays-Bas et demeurant professionnellement à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Monsieur Daan DEN BOER, né le 3 août 1966 à Ede, Pays-Bas et demeurant professionnellement à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Madame Maria TKACHENKO, née le 3 mai 1974 à Moscou, Russie et demeurant professionnellement à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Monsieur Robert VAN 'T HOEFT, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas et demeurant professionnellement à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Monsieur Carl Willy Albert SPEECKE, né le 5 mars 1964 à Kortrijk, Belgique, et demeurant professionnellement à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Les Fondés de pouvoir "B" de la Société nommés pour une durée indéterminée, sont les suivants:

- Monsieur Gérald Olivier David WELVAERT, né le 15 juillet 1977, Uccle, Belgique et demeurant professionnellement à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Monsieur Jean-Jacques JOSSET, né le 12 juin 1974 à St. Quentin, France et demeurant professionnellement à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Monsieur Jacob MUDDE, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, et demeurant professionnellement à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Monsieur Wim José August RITS, né le 14 juin 1970, à Merksem, Belgique et demeurant professionnellement à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Madame Lutgarde Françoise DENYS, née le 29 décembre 1967 à Oostende, Belgique et demeurant professionnellement à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Madame Stéphanie JUNG, née le 24 novembre 1975 à Metz, France et demeurant professionnellement à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Mademoiselle Gwénaëlle Bernadette Andrée Dominique COUSIN, née le 3 avril 1973 à Rennes, France et demeurant professionnellement à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis VAN DENZEN, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas et demeurant professionnellement à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Monsieur Johannes Laurens DE ZWART, né le 19 juin 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas et demeurant professionnellement à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Madame Helena Margareta FRIBERG, née le 10 septembre 1962 à Stockholm, Suède et demeurant professionnellement à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Monsieur Martin Paul GALLIVER, né le 15 juin 1980 à Monaco et demeurant professionnellement à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Monsieur Allard Suardus FONTEIN, né le 13 mai 1967 à Amstelveen, Pays-Bas et demeurant professionnellement à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Les Administrateurs de la Société confirment également que:

- La Société peut être représentée par la signature conjointe d'un Administrateur avec un Fondé de Pouvoir.

- La Société peut être représentée par la signature conjointe de deux Administrateurs.

- La Société peut être représentée par la signature conjointe de deux Fondés de Pouvoir "A".

- La Société peut être représentée par la signature conjointe d'un Fondé de Pouvoir "A" avec un Fondé de Pouvoir "B".

- Pour la signature des actes notariés relatifs à la constitution des sociétés luxembourgeoises, la Société est engagée en tant que fondateur par chaque Administrateur individuellement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

R. van 't Hoeft / M.C.J. Weijermans

Fondé de pouvoir "A" / Fondé de pouvoir "A"

Référence de publication: 2009020171/683/62.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10560. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

South Coast Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 90.337.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 2 juin 2008 à 8.30 heures

L'Assemblée Générale reconduit les mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Madame Elise Lethuillier et Monsieur Reinald Loutsch en tant qu'Administrateurs et de HRT Révision S.A., domicilié au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en tant que Commissaire aux comptes pour une durée de 6 années, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009020089/817/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10860. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Brown Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 48.780.

—
Extrait du livre des procès-verbaux de l'assemblée générale annuelle passée à Luxembourg le 30 juin 2008

L'Assemblée Générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Elit à l'unanimité les administrateurs suivants:

- Kyros-Athanasios Filippou, homme d'affaires, demeurant à Athènes, Grèce comme Président.
- Nikolaos Korogiannakis, avocat, demeurant à Bruxelles, Belgique comme Administrateur délégué.
- Ekaterini Mouzaki, juriste, demeurant à 18, rue Akadimias, Athènes 10671, Grèce

Leur mandant étant valable pour un an, expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2009.

2) Renouvelle le mandat du Commissaire:

Georgios Georgiou-Kostakopoulos

Son mandat est valable pour un an et expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire 2009.

Luxembourg, le 4/07/2008.

Le Bureau

Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur

Copie conforme du livre des procès-verbaux

Le Membre du Conseil d'Administration

N. KOROGIANNAKIS

Référence de publication: 2009019917/2256/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04151. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.
